



**Délibération n° 2025_01_14
Séance du 9 janvier 2025**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Exprimés : 22
- Votants : 20+2 pouvoirs
- Absents : 3

Date de la convocation :

3 janvier 2025

Date d'affichage :

3 janvier 2025

Le 9 janvier 2025 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Isabelle DESIAUME, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Yvonne DUBOURG, William FOUCHER Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET, Alain BAUDON, Victor CORNEJO, Christine RONDELEUX, Sylviane PASDELOUP et Cédric LANZERAY

Absent (1) : M Mathieu MORISSE,

Absents ayant donné pouvoirs : (2)

M. Christophe FRERARD à Mme Catherine SAULET

Mme Florence LAVOT-PETIT à M. Christian DUBOURG

Secrétaire : M. Jean-Pierre VERTALIER

Objet : Achat maison 9 rue du Chancelier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier de la commune en date du 5 juin 2023 rapportant sa volonté d'acquérir la propriété cadastrée 023 A0252 sise 9 rue du Chancelier à BAUGY et située en zone Ua du PLUi.

Vu le courrier de M. Georges RAPIN en date du 8 juin 2023 précisant son accord pour un prix de cession de 60 000 € net vendeur

Vu le courrier de M. Jimmy RAPIN en date du 8 juin 2023 précisant son accord pour un prix de cession de 60 000 € net vendeur

Vu le courrier de M. Thierry RAPIN en date du 16 novembre 2024 précisant son accord pour un prix de cession de 60 000 € net vendeur

Considérant que suite à une négociation avec les vendeurs, la commune souhaite acquérir cette propriété pour la somme de 60 000 €.

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la place Nationale, une venelle a été suggérée lors de l'établissement d'un plan guide. Cette venelle permettra de relier le centre du village par la place Nationale au parking de la piscine et du complexe sportif.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal à 22 voix POUR

- approuve l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle 023 A0252 au prix de 60 000 € net vendeur,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

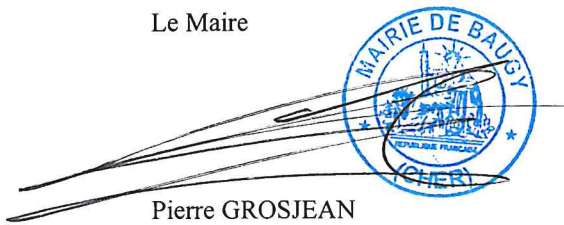
Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Pierre VERTALIER



Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 10.11.25

Publication du 10.11.25..... sur le site : commune-baugy18.fr